



LES CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Ouverture totale du domaine alpin.

ARD2024-008

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2211-1, L2212-1 et suivants,

Vu la demande du Responsable de la SECMH en date du vendredi 19 janvier 2024

Considérant les bonnes conditions d'enneigement sur le domaine alpin,

Considérant qu'il faut remplacer **l'ARD2024-005 pour l'ouverture partielle du domaine alpin par le suivant,**

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

ARRETE

Article 1 : A compter du samedi 20 janvier 2024, les pistes du domaine alpin sont totalement ouvertes au public.

Article 2 : Les pistes du domaine alpin sont soumises à la réglementation fixée par arrêté municipal du 5 janvier 2009 définissant notamment les modalités d'ouverture ou de fermeture des pistes ainsi que l'organisation de la sécurité sur ces pistes.

Article 3 : le service des pistes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

Article 4 : Lors des compétitions sportives organisées sur le domaine, certaines pistes peuvent être amenées à être fermées au public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise au :

- Chef d'exploitation du Domaine alpin de la SECMH,
- L'EPIC Les Contamines-Tourisme

Et sera affichée en Mairie ainsi qu'au panneau d'information du domaine alpin.

Fait aux Contamines-Montjoie
Le samedi 20 janvier 2024.
Affiché le

le Maire
François Barbier

